

Audience Mayotte du 12 mars 2018

Présents pour le cabinet du MEN (Ministère de l'éducation nationale) Isabelle Bourhis. Pour le MOM (ministère des outre-mer) Eric Cayol, chef de cabinet et Stéphane Planchand, ex dircab du vice-rectorat de Mayotte.

Pour la FSU : Régis Metzger et Rivo (SNUipp), Patrick Soldat (SNES)

Nous revenons d'emblée sur l'importance des rencontres conjointes MEN et MOM, nécessaires pour faire avancer les questions OM et Mayotte. Intervenons également sur le niveau pertinent qui est celui du secrétariat d'État à la fonction publique (FP), sachant que de nombreux cadrages et textes relèvent et trouvent leur évolution à la FP et en interministériel. En effet, il est important de rappeler que concernant la situation de Mayotte, le MEN, en raison de l'importance de ses effectifs, doit jouer un rôle moteur au sein de la FP (comme sur les évolutions des textes et de l'indemnitaire).

Dans le premier tour de table, nous insistons sur **l'historique de nos mandats** et revendications : nous avons depuis des années (et notamment au moment de la bascule du statut des personnels) porté des revendications et fait évoluer les textes. Néanmoins, si quelques éléments de réponse ont été donné (comme sur la construction scolaire/ premier degré en particulier), elles n'ont jamais été à la hauteur des exigences. Cette absence de réponse adaptée a conduit le département dans **une situation d'urgence**, comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Sont mis en avant la question du droit commun notamment par le SNUipp et de l'insécurité.

Les Ministères reviennent sur l'importance d'être « constructif ». Le SNES-FSU répond par 3 points :

Où est la constructivité de l'Etat concernant la clause de revoyure sur le montant du taux d'indexation qui a été renvoyée aux calendes grecques ?

Où est la constructivité de l'Etat sur l'absence de concertation dans le cadre des assises de l'OM ?

Où est la constructivité de l'Etat sur la rentrée scolaire du 12 mars et les injonctions de la VR (collègues doivent se rendre dans l'établissement le plus proche pour pointer.) Je développe ce point sur la ligne « il s'agit d'une véritable provocation ». Les Ministères ne répondent rien.

Nous revenons sur une demande d'urgence et d'un plan de rattrapage sur les constructions scolaires, mais également sur la question de la baisse des effectifs. De plus, il faut prendre en compte la situation des élèves de l'immigration, afin de les scolariser.

Le MEN se défend en invoquant en matière d'insécurité les moyens « importants » qui sont donnés à Mayotte, par rapport aux autres académies/ départements français. La dotation a augmenté de 14%.

Nous estimons que Mayotte doit avoir un plan concret pour parvenir à un réel statut de département à part entière. Cela implique une prise en compte des besoins de la population et des moyens concernant notamment tout le circuit de services publics (santé, infrastructures, sécurité, éducation etc).

Concernant la sécurité des établissements scolaires et de leurs abords, le secrétaire du CHSCTA (comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail) a pris en exemple la gravité de la situation du lycée de Kahani et l'indigence / l'absence de réaction à la hauteur du VR.

Nous sommes également revenus, à plusieurs reprises, sur nos revendications notamment l'attractivité et avons évidemment mis l'accent sur l'importance de la formation.

De plus, nous avons fortement insisté sur la situation des contractuels et la forte montée de ces derniers par rapport aux titulaires notamment depuis le passage au nouveau « statut » (indexation et nouveau système indemnitaire dégradé par rapport au précédent).

Enfin, nous avons clairement interrogé et alerté sur les diverses remarques présidentielles concernant une éventualité de modification du statut du département qui pourrait déroger au droit du sol, dans certains cas, pour les enfants de l'immigration nés à Mayotte. Il ne peut évidemment y avoir deux poids deux mesures, et une remise en question du statut de département serait vécu comme une véritable provocation par la population du département.

Les « réponses » des Ministères montrent l'absence de réelle prise en compte de l'urgence, à plusieurs niveaux. En bref l'histoire nous donne malheureusement raison et nous conforte d'ailleurs dans nos revendications historiques, y compris et surtout en termes d'attractivité.